

Quatre semaines ailleurs, si tu veux.



10

CE QUE DIT LA LOI — ARTICLE L. 6231-2 DU CODE DU TRAVAIL

« Encourager la mobilité nationale et internationale des apprentis en nommant un personnel dédié, qui peut comprendre un référent mobilité mobilisant, au niveau national, les ressources locales et, au niveau international, les programmes de l'Union européenne, et en mentionnant, le cas échéant, dans le contenu de la formation, la période de mobilité. »

Une période de mobilité de quatre semaines est proposée au cours de ta formation — en France ou à l'étranger, dans une entreprise ou une organisation partenaire. C'est une vraie expérience de plus sur ton CV, et des financements existent pour que le coût ne soit pas un frein.

CE QUE L'ÉCOLE MET EN PLACE

- **Une référente dédiée**
elle instruit ton projet : destination, faisabilité avec ton entreprise et ton calendrier de formation, financements.
- **Le guide, pour tout comprendre**
Erasmus+ et les financements de mobilité — les dispositifs, les montants et comment candidater.
- **Le carnet de route, pour ne rien rater**
de la réunion d'orientation au rapport de retour : dossier, acceptation, logement, visa, assurance, briefing de départ — chaque étape suivie.

SUR LE SITE

ems-epinay.com

L'école, ses formations et ses contacts.

DANS L'APPLICATION

app.ems-epinay.com

Tes documents, tes démarches et le canal pour nous parler — c'est où mène le code à droite.

ET DE VIVE VOIX

Aux permanences

Les 1ers mardis et derniers vendredis du mois, de 13h à 14h, à l'école

LES DOCUMENTS DE CETTE MISSION

- Guide de la mobilité étudiante
- Carnet de route de l'étudiant en mobilité

Téléchargeables dans ton application — le code à droite y mène.

QUI PORTE CETTE MISSION

Oumaima Touil

Référente mobilité

Permanences — Les 1ers mardis et derniers vendredis du mois, de 13h à 14h, à l'écoleo.touil@ems-epinay.com
01 84 21 01 51

Scanne : ton espace — les missions, tes documents, et le canal pour nous parler.